




Pour l'autorité compétente par délégation COM  DU 12 JUN 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	06	12	11

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 7 juin 2023 : 31 mai 2023
- Réunion du 7 juin 2023 : absence de quorum constatée (29 membres présent.e.s, 3 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 12 juin 2023 : 8 juin 2023
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents : 4¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 0
- Nb de membres absents et excusés : 59

INSTITUTIONS

ADHÉSION DU SMÉDAR À L'ASSOCIATION « UNION POUR LA SYNERGIE INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – BOUCLES DE ROUEN » (UPSIDE)

RENOUVELLEMENT POUR L'ANNEE 2023

AUTORISATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Dans une volonté commune d'accroître la maîtrise des risques industriels et leur perception sur le territoire, France Chimie, la Métropole Rouen Normandie, et HAROPA-Port de Rouen se sont accordés sur la nécessité de créer à ce titre en 2021 une association faisant office de « plate-forme industrielle ».

Cette association, dénommée « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique » (UPSIDE-Boucles De Rouen), a pour objet de fédérer des établissements ayant une activité industrielle sur le territoire métropolitain rouennais, autour de projets communs en lien avec les enjeux territoriaux suivants :

- culture de la sécurité industrielle,
- développement durable et économie circulaire,
- attractivité, développement industriel et économique.

Pour atteindre ces objectifs, l'association se veut force de proposition, d'animation et de coordination auprès de ses membres. Elle vise ainsi à promouvoir :

- l'élaboration de projets communs de mutualisation (dont la mise à disposition de biens) et de synergies industrialo-portuaires ;
- les initiatives en lien avec son objet.

UPSIDE est composée de membres de droit, de membres fondateurs et de membres adhérents. Sont membres de droit France Chimie et HAROPA-Port de Rouen, structures à l'initiative de la création de l'association. Les membres fondateurs, dont le SMÉDAR, sont les établissements ayant manifesté

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

leur soutien en faveur de cette création et leur volonté de s’y engager afin de contribuer à l’atteinte de ses objectifs.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le Conseil d’Administration à 5 000,00 € nets.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la 1^{re} convocation adressée le 31/05/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 07/06/2023,

Vu l’absence de quorum constaté lors de la réunion du 07/06/2023,

Vu la 2^e convocation adressée le 08/06/2023 aux membres du Comité en vue d’une nouvelle réunion le 12/06/2023,

Article unique – D’autoriser le renouvellement de l’adhésion du SMÉDAR à l’association « Union Pour la Synergie Industrielle et le Développement Économique » (UPSIDE-Boucles De Rouen), moyennant le paiement d’une cotisation de 5 000,00 € nets pour l’année 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d’accepter à l’unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	04	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ